

BLOCS-PORTES COUPE-FEU 1 H

BLOC-PORTE CF 1H - 2 VANTAUX ASSERVIS GRANDES DIMENSIONS ⁽¹⁾

Code: 2VE/CF60-SP46/FP
2VI/CF60-SP46/FP

FEU: CF et PF 1 h (PV n° 96.42192/B)
PROFEU (PV n° RS 99-109)



DESCRIPTIF DE BASE:

- HUISSERIE METALLIQUE (PROFEU en 2VE: voir **dimensions** chapitre «Adaptations») OU BOIS EXOTIQUE (section mini 75 x 58)
- JOINT SUR HM : 2 lèvres 1S652
- VANTAUX: LARGEUR: 2VE : 730 à 1130
2VI : passage libre compris entre 1400 et 2250
petit vantail mini 530
grand vantail mini 830 maxi 1130
- HAUTEUR: 1510 à 2490
- EPAISSEUR: Fibre brute ou prépeinte: 46
Placage bois: 47
Stratifié 9/10°: 48
- CADRE B.E. 45 x 40 embrevé
- AME COMPOSITE
- FERRAGE: 3 ou 4 paumelles de 130
- AUCUN POINT DE CONDAMNATION
- ASSERVISSEMENT: Unité Compacte de Sécurité GROOM UCS associée à des ferme-portes GROOM GR 150. Ce dispositif peut être équipé de modules d'arrêt électromagnétiques.
- ETANCHEITE AU FEU: Joints thermogonflants
 - sur l'huissérie: Palusol de 30 x 3
 - sur les vantaux: Côté paumelles: Palusol de 10 x 3
En traverse haute: Palusol de 35 x 4
En traverse basse: Palusol de 35 x 4
Au battement: Palusol de 35 x 4 sur vantail secondaire.
Palusol de 10 x 6 avec joint d'étanchéité double lèvres sur vantail principal.
- SENS DU FEU: recto - verso (sauf PROFEU, uniquement côté paumelles)

VARIANTES ADMISES:

- Adaptation sur huissérie PROFEU PV n° RS 99-109 (voir chapitre Adaptations)
- Adaptation en huissérie bois sur cloisons plaques de plâtre (voir chapitre Adaptations)
- Revêtement stratifié ou placage (*) V-5
- Oculus CF-PF 1H en vitrage Pyrobel 21 de forme :
 - circulaire : Ø de clair 400 maxi
 - rectangulaire : clair H 800 x L 400 maxi
 Découpe à 200 mm mini des bords du vantail
- Installation de deux regards vitrés sous conditions :
 - circulaire : Ø de clair < 400
 - rectangulaire : clair H < 400 x L < 400
 Distance mini entre deux découpes : 200 mm
Découpe à 200 mm mini des bords du vantail et 500 mm mini du bas du vantail
- Asservissement par bandeau et ferme-portes DORMA TS 92 GSR-EMF ou LEVASSEUR BCS 95/2

(1) Ce bloc-porte peut être utilisé lorsqu'une ouverture sur simple poussée est prescrite ou si les portes sont destinées à être maintenues ouvertes en exploitation normale. Il ne dispose pas d'un agrément de conformité à la norme NF S 61-937 obligatoire dans les ERP et les IGH.

(*) Modifications admises et entérinées par le CECMI en date du 18 avril 1986.